

| | |
|-------------------------------|----|
| Nb de conseillers en exercice | 10 |
| Nb de conseillers présents | 9 |
| Nb de suffrages exprimés | 9 |

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 19 janvier 2023
Délibération n°1 de la séance (2023-01)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés : Robert FRAYSSINES

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Objet : Rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses annexes : plan de financement Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de prévoir le financement de l'étude de programmation, de la mission de la maîtrise d'œuvre et des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses annexes.

Le détail de l'estimation prévisionnelle de l'étude, la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux se présente de la manière suivante :

| Dépenses en euros hors taxe | | |
|------------------------------------|---------|-------------------|
| Etude de programmation | surface | 33 000,00 |
| Maitrise d'œuvre | | 70 000,00 |
| Toiture (Dont désamiantage) | 400 | 100 000,00 |
| Isolation par intérieur | 396 | 63 360,00 |
| Isolation des combles | 400 | 80 000,00 |
| Remplacement des fenêtres | 30 | 36 000,00 |
| Travaux aménagements | 300 | 90 000,00 |
| Pose de PV | | 40 000,00 |
| Système chauffage | | 40 000,00 |
| Aménagements annexes et extérieurs | | 50 000,00 |
| Total Etudes et Travaux | | 602 360,00 |

Cette estimation sera précisée et actualisée suite au rendu de la mission de programmation et de faisabilité.

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230119-2023-01-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Il est proposé de solliciter une participation financière de l'Etat au titre de la DSIL et de la Région au titre de « Nos communes d'abord » et du Département.

Les conditions et la répartition de l'enveloppe du nouveau dispositif dit « Fonds vert » doté de 2 milliards d'euros mis en place par le Gouvernement en ce début d'année n'étant pas encore connues, Monsieur le Maire propose d'adopter selon l'éligibilité au fonds vert, les plans de financement prévisionnel suivants :

Option n°1 :

| | Dépenses | Recettes | |
|------------------------------|---------------------|---|--------------------|
| Coût prévisionnel travaux HT | 602 360,00 € | Etat (DSIL 2023) - 40 % | 240 944,00 € |
| | | Etat Fonds vert (26,5%) | 159 658,00 € |
| | | Département 10 % | 60 236,00 € |
| | | Actee (Partie rénovation thermique de la maîtrise d'œuvre) – 3,70 % | 21 050,00 € |
| | | Autofinancement HT – 20 % | 120 472,00 € |
| TOTAL | 602 360,00 € | | 602360,00 € |

Option n°2 :

| | Dépenses | Recettes | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Coût prévisionnel des Etudes, Maitrise d'œuvre et travaux HT | 602 360,00 € | Etat (DSIL 2023) - 40 % | 240 944,00 € |
| | | Région « Nos communes d'abord » (50% jusqu'à 200 000€) - 16,5 % | 100 000,00 € |
| | | Département 10 % | 60 236,00 € |
| | | Actee (Partie rénovation thermique de la maîtrise d'œuvre) – 3,50 % | 21 050,00 € |
| | | Autofinancement HT – 30% | 180 130,00 € |
| TOTAL | 602 360,00 € | | 602 360,00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Approuve le projet présenté ;
- 2- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- 3- Dite que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
 Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 23 janvier 2023
Le Secrétaire de séance
Evelyne PALMAS



Prunières, le 23 janvier 2023
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint délégué aux finances
Pierre DOUSSOT

Accusé de réception en préfecture
 005-210501060-20230119-2023-01-DE
 Date de réception préfecture : 24/01/2023